

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 FÉVRIER 2004
COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 16 février 2004 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Etaient présents : Mme Joëlle SCHIRRER, M. Jean-Claude ROY, M. Vincent FUSTER, Mme Lucille LAMY, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danièle TETU, M. Jacques MARIOT (à compter de la question 10), Mme Martine BULTOT, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (à compter de la question 5), Mme Françoise FELLMANN, M. Michel ROIGNOT, Mme Marie-Guite DUFAY, Mme Nicole DAHAN, Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER (à compter de la question 6), M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, Mme Danièle POISSENOT, Mme Corinne TISSIER, M. Michel LOYAT, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Patrick BOURQUE, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Denis BAUD, Mme Catherine BALLOT, M. Eric ALAUZET, M. Christophe LIME, Mme Frédérique MOZER, M. Franck MONNEUR, M. Abdel GHEZALI, Mme Karine GEIGER, M. Sébastien MAIRE, Mme Sylvie JEANNIN, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Didier GENDRAUD, M. Jean ROSSELOT, Mme Martine ROPERS, Mme Claire CASENOVE, Mme Catherine PUGET, M. Bernard LAMBERT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole WEINMAN (à compter de la question 5), Mme Françoise BRANGET, M. Pascal BONNET.

Secrétaire : M. Sébastien MAIRE.

Absents : M. Jacques MARIOT (jusqu'à la question 9), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (jusqu'à la question 4), Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question 5), M. Benoît CYPRIANI, M. Bruno MEDJALDI, Mme Annie MENETRIER, Mme Annaïck CHAUVET, M. Emmanuel DUMONT, Mme Nicole WEINMAN (jusqu'à la question 4), M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, M. Alexandre CHIRIER, M. Michel JOSSE.

Procurations de vote : M. Jacques MARIOT à M. Vincent FUSTER (jusqu'à la question 9), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA à Mme Martine BULTOT (jusqu'à la question 4), Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER à M. le Maire (jusqu'à la question 5), M. Benoît CYPRIANI à Mme Catherine BALLOT, M. Bruno MEDJALDI à Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Annie MENETRIER à M. Christophe LIME, Mme Annaïck CHAUVET à M. Patrick BOURQUE, M. Emmanuel DUMONT à M. Jean-Claude ROY, Mme Nicole WEINMAN à Mme Martine ROPERS (jusqu'à la question 4), M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN à M. Pascal BONNET, M. Alexandre CHIRIER à Mme BRANGET, M. Michel JOSSE à Mme Catherine COMTE-DELEUZE.

* * *

1. Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Besançon accordée au Professeur Youri BANDAJEVSKI

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la citoyenneté d'honneur de notre ville au Professeur Youri BANDAJEVSKI.

2. Conseil Municipal - Commissions et délégations - Modifications

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les modifications suivantes aux commissions et représentations de la Ville au sein de divers organismes.

Commissions Générales

- **4^{ème} Commission** : M. BENETEAU DE LAPRAIRIE en remplacement de Mme TETU
- **7^{ème} Commission** : M. BENETEAU DE LAPRAIRIE en remplacement de Mme FALCINELLA
- **5^{ème} Commission** : M. GENDRAUD en remplacement de M. CYPRIANI.

Commissions spéciales

- Office Municipal des Sports :
 - Mme JEANNIN en remplacement de M. LEGEARD
 - M. GHEZALI en remplacement de Mme N'MINEJ
- Commission Administrative Paritaire
 - Catégorie A (titulaire) : M. GENDRAUD en remplacement de M. LEGEARD
 - Catégorie B (titulaire) : M. GENDRAUD en remplacement de M. LEGEARD
 - Catégorie C (titulaire) : M. GENDRAUD en remplacement de M. LEGEARD
 - Catégorie C (titulaire) : M. ROIGNOT en remplacement de Mme FELLMANN
- Commission Administrative Paritaire - Catégorie C : M. JOSSE en remplacement de M. POCHARD
- Comité Technique Paritaire (titulaire) :
 - M. ROIGNOT en remplacement de Mme FELLMANN
 - M. JOSSE en remplacement de M. POCHARD
- Comité d'Hygiène et de Sécurité (titulaire) : M. ROIGNOT en remplacement de Mme FELLMANN
- Commission de contrôle financier des sociétés liées à la Ville : M. JOSSE en remplacement de M. POCHARD

Délégations

- Commission de Sécurité : Mme FELLMANN en remplacement de Mme DAHAN

- Commission Consultative Départementale de la Protection Civile, de la Sécurité et de l'Accessibilité : Mme FELLMANN en remplacement de Mme DAHAN
- Collège Voltaire (titulaire) : Mme JEANNIN en remplacement de Mme FELLMANN
- Collège Proudhon (titulaire) : M. BENETEAU DE LAPRAIRIE en remplacement de M. LOYAT
- Collège Victor Hugo (suppléant) : M. BENETEAU DE LAPRAIRIE en remplacement de M. ROY
- Collège Lumière (titulaire) : M. BENETEAU DE LAPRAIRIE en remplacement de Mme FALCINELLA
- Collège Diderot (titulaire) : Mme JEANNIN en remplacement de Mme FALCINELLA
- Collège Diderot (suppléant) : M. BENETEAU DE LAPRAIRIE en remplacement de Mme N'MINEJ
- Lycée Jules Haag (suppléant) : M. BENETEAU DE LAPRAIRIE en remplacement de M. CHEVAILLER
- Lycée Victor Hugo (suppléant) : Mme JEANNIN en remplacement de Mme N'MINEJ
- Lycée Ledoux (titulaire) : Mme JEANNIN en remplacement de Mme FALCINELLA
- Lycée Ledoux (titulaire) : M. GENDRAUD en remplacement de M. LEGEARD
- Lycée Pasteur (suppléant) : M. BENETEAU DE LAPRAIRIE en remplacement de Mme N'MINEJ
- Lycée Professionnel Planoise (suppléant) : M. GENDRAUD en remplacement de Mme N'MINEJ
- Lycée Professionnel Montjoux (suppléant) : M. GENDRAUD en remplacement de M. LEGEARD
- EREA (Ecole Perfectionnement Château Galland) (suppléant) : M. GENDRAUD en remplacement de M. MAIRE
- Centre Régional d'Information Jeunesse
 - Assemblée Générale : M. GHEZALI en remplacement de Mme N'MINEJ
 - Conseil d'Administration : M. GHEZALI en remplacement de Mme N'MINEJ
 - Commission Paritaire : Mme MENETRIER en remplacement de
Mme FELLMANN
M. GHEZALI en remplacement de Mme N'MINEJ
- Conseil d'Orientation de la Délégation Régionale du CNFPT (suppléante) : Mme BALLOT en remplacement de Mme FELLMANN

- Association des Maîtres d'Ouvrage des Réseaux de Chaleur : Mme CHAUVET en remplacement de M. ALAUZET

- Commission Communale des Calamités Agricoles : M. ALAUZET en remplacement de M. LEGEARD

- Prévention Routière : Mme TISSIER en remplacement de M. ROY

- Agence Immobilière à Vocation Sociale : Mme POISSENOT en remplacement de Mme BALLOT

- Syndicat Mixte d'Electricité du Doubs (suppléant) : M. GENDRAUD en remplacement de Mme N'MINEJ

- Syndicat Mixte d'Electricité du Doubs (suppléante) : Mme CASENOVE en remplacement de M. BONNET

- Aéroport Dole-Tavaux (suppléante) : Mme TISSIER en remplacement de M. LEGEARD

- Comité Permanent des Fêtes (titulaire) : M. LIME en remplacement de
Mme PANIER
M. MEDJALDI en remplacement de
M. DUMONT

- Comité Permanent des Fêtes (suppléant) : M. GHEZALI en remplacement de Mme N'MINEJ

- Comité Directeur des Francas : M. GHEZALI en remplacement de Mme N'MINEJ

- Commission Départementale de Coopération Intercommunale (suppléant) : M. GENDRAUD en remplacement de M. LEGEARD.

3. Centre Hospitalier Universitaire - Conseil d'Administration - Remplacement d'un délégué du Conseil Municipal

A la majorité, le Conseil Municipal a désigné Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER en remplacement de M. Eric ALAUZET au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Universtaire.

4. Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Rapport annuel 2002 - Communication au Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris acte de ce document.

Finances - Ressources budgétaires

5. Budget Primitif pour l'année 2004

M. le Maire a présenté le budget en dégagant 3 axes majeurs autour desquels il se décline :

- la qualité de vie pour tous et partout
- une ville attractive et harmonieuse
- l'exigence du développement durable.

Il a indiqué que les priorités dans le projet de budget se déclinent en 3 orientations :

1 - Construire une ville à vivre

Pour cela, trois leviers principaux sont utilisés :

- le logement et les quartiers d'abord

Dans ce cadre, l'année 2004 sera particulièrement riche en initiatives (démarrage des ORU de Planoise et des Clairs-Soleils, maison de quartier, médiathèque de Planoise).

La valorisation des espaces verts et d'agréments, d'entretien des rues, du patrimoine et la propreté restent également des priorités.

- la petite enfance, la jeunesse et l'école

Un effort important est fait en matière d'investissement (construction d'une nouvelle crèche dans le quartier Saint-Claude, poursuite de la revalorisation des crédits pédagogiques, de l'opération Besançon.clic, construction d'un skate-park et, d'ici 2006, de la Salle de Musiques Actuelles).

- la solidarité et la citoyenneté

Cette année vont être développés des projets de quartiers. Des problématiques de prévention et de sécurité, de lutte contre la précarité et l'isolement vont être développées, mais aussi d'autres chantiers du CCAS (réhabilitation de l'abri de nuit des Glacis).

2 - Construire une ville d'avenir

Cette action sera mise en place par le développement de domaines d'attractivité particuliers.

- l'attractivité économique et touristique

Un soin tout particulier est apporté au centre-ville (travaux de la place de la Révolution, démarrage opérationnel des «Passages Pasteur»).

Dans le domaine touristique, l'année 2004 verra également l'achèvement de la troisième tranche des travaux du parc zoologique.

Dans le domaine économique, l'intervention de la Ville se fait en liaison avec la CAGB.

- l'attractivité universitaire, culturelle et sportive

L'Université est un atout important pour la Ville. M. le Maire regrette que les financements qui la concernent soient gelés du fait de décalages de planning décidés par le Gouvernement.

Dans le domaine culturel, le soutien aux différentes structures et à l'animation sera aussi une priorité (Instempsfestifs, Pierre Layac et Jacques Quentin, festival d'été, inauguration du pendule de Foucault au Musée du Temps, mise en sécurité et réorganisation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie).

Dans le domaine sportif, cette année connaîtra des temps forts (Tour de France, Vital'Eté, travaux du Palais des Sports et du Stade Léo Lagrange).

3 - Construire une ville exemplaire

La Ville s'est engagée sur le terrain du développement durable avec la mise en oeuvre de l'Agenda 21 et l'introduction de la HQE dès la conception des projets.

Cet engagement s'appliquera dans le domaine de l'énergie (chaufferie bois de Planoise, capteurs photovoltaïques aux ateliers municipaux pour le parc de véhicules électriques, projet INTERREG pour obtenir le label européen «Cité de l'énergie»), dans le domaine de l'eau par une sécurisation de nos ressources, dans le domaine des transports avec les actions inscrites dans le PDU.

M. le Maire a conclu en indiquant que ce budget est un budget d'action, un budget attentif aux Bisontins, un budget responsable.

Cette présentation a ensuite été complétée par une analyse de l'évolution et des principales composantes du budget 2004 faite par M. CHEVAILLER, Conseiller Municipal Délégué, chargé notamment du suivi budgétaire.

Il a annoncé un effort renouvelé en faveur de l'investissement, une maîtrise de la section de fonctionnement, une amélioration de nos équilibres financiers et une évolution modérée du budget.

Le budget général représente 224,9 M€, soit une augmentation de 1,4 %.

Le budget principal représente 186,7 M€ soit une hausse de 2,5 %.

Les budgets annexes représentent 38,2 M€, soit une baisse de 1,4 M€ par rapport à 2003.

M. CHEVAILLER a souligné que c'est la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement qui permet d'améliorer le niveau de l'épargne brute.

Ces évolutions positives ont permis un effort important en investissement, plus largement autofinancé qu'en 2003 et sans un recours trop élevé à l'emprunt.

En recettes, le produit des impôts locaux, avec 55,7 M€ représente plus du tiers de ces recettes ; s'agissant des taux, l'engagement d'une évolution en-deçà de l'inflation (+ 2 %).

En cumulant la baisse des compensations fiscales et le plafonnement des dotations, l'ensemble des recettes de l'Etat n'évoluera que de 0,2 % de 2003 à 2004.

Les recettes issues de la CAGB sont en baisse, elles représentent 21,1 M€.

S'agissant des dépenses, les dépenses de personnel s'élèvent à 76,1 M€. La progression sera maîtrisée, mais le rythme global de progression de ces dépenses est de + 3 % du fait de l'impact du coût des personnels vacataires dû au recensement et aux élections.

Les subventions représentent 23,9 M€, soit près de 8 % de moins qu'en 2003, ce qui s'explique par le net recul des subventions d'équipement.

Les crédits d'exploitation représentent 15,6 M€. La hausse est de près de 5 % mais sans l'événement exceptionnel de la venue du Tour de France, ce poste évoluerait globalement de 1 %.

L'encours de la dette est de 109,4 M€ au 1^{er} janvier 2004, ce qui est quasiment stable.

Les recettes d'investissement du budget principal représentent 31,7 M€, l'emprunt est limité à 19,5 M€, ce qui traduit une amélioration du mode de financement des investissements par davantage de ressources propres.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 51,6 M€ soit une augmentation de 8,7 %. Ce sont les dépenses d'équipement qui connaissent la plus forte hausse, avec 35 M€ (hors dépenses imprévues) soit près de 18 % d'augmentation, ce qui est la traduction de la priorité fixée au PPI.

Avec les subventions d'équipement, c'est plus de 42 M€ de dépenses que la Ville consacra à l'investissement.

Pour les budgets annexes, le budget des eaux représente 13 M€, celui de l'assainissement 14,4 M€ et les tarifs n'évolueront pas.

Pour le budget déchets, il représente 9,8 M€ soit une diminution du fait du transfert de la compétence traitement à la CAGB depuis le 1^{er} janvier 2004, mais l'effort en faveur de la collecte sélective continue (élargissement en 2004).

Un débat s'est ensuite instauré auquel ont pris part M. ROSSELOT, M. FOUSSERET, M. BONNET, Mme BRANGET, M. LIME, M. ROY, Mme FELLMANN, M. ALAUZET.

Le budget 2004, dont les balances s'établissent comme suit, a été adopté à la majorité, 12 Conseillers ayant voté contre.

Le budget est voté par nature.

Récapitulation générale (opérations réelles + opérations d'ordre)

Projet de BP 2004

	Dépenses			Recettes		
	Propositions nouvelles	Reprises	Total	Propositions nouvelles	Reprises	Total
Investissement						
Opérations réelles	51 646 781,00		51 646 781,00	31 696 728,00		31 696 728,00
Autofinancement des investissements réalisés en N-1		13 210 447,00	13 210 447,00		13 210 447,00	13 210 447,00
Autofinancement des reports de crédits					5 399 643,00	5 399 643,00
Reports de crédits N-1		18 260 727,00	18 260 727,00		12 861 084,00	12 861 084,00
Total investissement	51 646 781,00	31 471 174,00	83 117 955,00	31 696 728,00	31 471 174,00	63 167 902,00
Fonctionnement						
Opérations réelles	135 045 555,00		135 045 555,00	146 588 583,00		146 588 583,00
Résultat antérieur reporté					8 407 025,00	8 407 025,00
Total fonctionnement	135 045 555,00		135 045 555,00	146 588 583,00	8 407 025,00	154 995 608,00
Total opérations réelles	186 692 336,00	31 471 174,00	218 163 510,00	178 285 311,00	39 878 199,00	218 163 510,00
Opérations d'ordre						
Amortissements des immobilisations	3 229 688,00		3 229 688,00	3 229 688,00		3 229 688,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement						
- investissement				18 413 489,00		18 413 489,00
- fonctionnement	18 413 489,00		18 413 489,00			
Autres	7 539 966,00		7 539 966,00	7 539 966,00		7 539 966,00
Total opérations d'ordre	29 183 143,00		29 183 143,00	29 183 143,00		29 183 143,00
Total opérations budgétaires	215 875 479,00	31 471 174,00	247 346 653,00	207 468 454,00	39 878 199,00	247 346 653,00

Récapitulation générale (opérations réelles + opérations d'ordre)

Propositions nouvelles de l'exercice

Budgets annexes 2004

	Eaux		Assainissement		SSADPA		Forêts		Déchets	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	5 189 250,00	(1) 3 195 000,00	9 852 532,00	(2) 5 890 655,00	17 567,00	1 698,00	124 654,00	0,00	985 500,00	(3) 416 800,00
Fonctionnement	7 801 250,00	9 795 500,00	4 533 623,00	8 495 500,00	417 711,00	433 580,00	448 162,00	572 816,00	8 881 293,00	9 449 993,00
Total opérations réelles	12 990 500,00	12 990 500,00	14 386 155,00	14 386 155,00	435 278,00	435 278,00	572 816,00	572 816,00	9 866 793,00	9 866 793,00
Opérations d'ordre										
Amortissements des immobilisations	1 513 200,00	1 513 200,00	2 979 200,00	2 979 200,00	15 869,00	15 869,00	184 054,00	184 054,00	595 000,00	595 000,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement										
- investissement		497 950,00		1 016 677,00		0,00		0,00		13 200,00
- fonctionnement	497 950,00		1 016 677,00		0,00		0,00		13 200,00	
Autres	89 900,00	89 900,00	234 000,00	234 000,00	0,00	0,00	65 400,00	65 400,00	57 500,00	57 500,00
Total opérations d'ordre	2 101 050,00	2 101 050,00	4 229 877,00	4 229 877,00	15 869,00	15 869,00	249 454,00	249 454,00	665 700,00	665 700,00
Total opérations budgétaires	15 091 550,00	15 091 550,00	18 616 032,00	18 616 032,00	451 147,00	451 147,00	822 270,00	822 270,00	10 532 493,00	10 532 493,00

(1) y compris 2 204 000 € d'emprunts, 364 000 € d'avances financières de l'Agence de l'Eau, 627 000 € de subventions.

(2) y compris 2 600 000 € d'emprunts, 740 000 € d'avances financières de l'Agence de l'Eau, 2 550 655 € de subventions.

(3) y compris 140 000 € d'emprunts, 116 800 € de subventions.

Récapitulation générale (Opérations réelles)

Budget général – Projet de BP 2004

	Dépenses				Recettes			
	Investissement		Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Budget principal :								
- propositions nouvelles	47 504 449,00	51 646 781,00	134 703 759,00	135 045 555,00	28 827 490,00	31 696 728,00	145 441 903,00	146 588 583,00
- propositions de reprises	31 425 838,00	31 471 174,00	0,00	0,00	31 425 838,00	31 471 174,00	7 938 815,00	8 407 025,00
Total budget principal	78 930 287,00	83 117 955,00	134 703 759,00	135 045 555,00	60 253 328,00	63 167 902,00	153 380 718,00	154 995 608,00
Eaux	5 535 474,00	5 189 250,00	7 522 106,00	7 801 250,00	3 483 300,00	3 195 000,00	9 574 280,00	9 795 500,00
Assainissement	8 613 032,00	9 852 532,00	4 560 323,00	4 533 623,00	4 315 655,00	5 890 655,00	8 857 700,00	8 495 500,00
SSADPA	11 882,00	17 567,00	423 846,00	417 711,00	26,00	1 698,00	435 702,00	433 580,00
Forêts	105 687,00	124 654,00	479 223,00	448 162,00	0,00	0,00	584 910,00	572 816,00
Déchets	2 187 500,00	985 500,00	10 116 000,00	8 881 293,00	959 800,00	416 800,00	11 343 700,00	9 449 993,00
Total	95 383 862,00	99 287 458,00	157 805 257,00	157 127 594,00	69 012 109,00	72 672 055,00	184 177 010,00	183 742 997,00

Évolution du budget principal en 2004 (Opérations réelles)

	Dépenses		Évolution 2004/2003	
	2003	2004	Montant	%
Investissement				
- propositions nouvelles (*)	47 504 449,00	51 646 781,00	4 142 332,00	8,72
- résultat d'exécution de la section d'investissement (n - 1)	16 426 199,00	13 210 447,00	- 3 215 752,00	- 19,58
- reports de crédits (n - 1)	<u>14 999 639,00</u>	<u>18 260 727,00</u>	<u>3 261 088,00</u>	<u>21,74</u>
Sous-total	78 930 287,00	83 117 955,00	4 187 668,00	5,31
Fonctionnement				
- propositions nouvelles (*)	<u>134 703 759,00</u>	<u>135 045 555,00</u>	<u>341 796,00</u>	<u>0,25</u>
Total propositions nouvelles (*)	182 208 208,00	186 692 336,00	4 484 128,00	2,46
Total propositions globales (nouvelles + reprises)	213 634 046,00	218 163 510,00	4 529 464,00	2,12

	Recettes		Evolution 2004/2003	
	2003	2004	Montant	%
Investissement				
- propositions nouvelles (*)	28 827 490,00	31 696 728,00	2 869 238,00	9,95
- autofinancement des investissements réalisés (n - 1)	16 426 199,00	13 210 447,00	- 3 215 752,00	- 19,58
- autofinancement des reports de dépenses (n - 1)	2 327 416,00	5 399 643,00	3 072 227,00	132,00
- reports de crédits (n - 1)	<u>12 672 223,00</u>	<u>12 861 084,00</u>	<u>188 861,00</u>	<u>1,49</u>
Sous-total	60 253 328,00	63 167 902,00	2 914 574,00	4,84
Fonctionnement				
- propositions nouvelles (*)	145 441 903,00	146 588 583,00	1 146 680,00	0,79
- résultat antérieur reporté	<u>7 938 815,00</u>	<u>8 407 025,00</u>	<u>468 210,00</u>	<u>5,90</u>
Sous-total	153 380 718,00	154 995 608,00	1 614 890,00	1,05
Total propositions nouvelles (*)	174 269 393,00	178 285 311,00	4 015 918,00	2,30
Total propositions globales (nouvelles + reprises)	213 634 046,00	218 163 510,00	4 529 464,00	2,12

Évolution des budgets annexes en 2004

Propositions nouvelles de l'exercice (Opérations réelles)

	Dépenses					
	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets	Total
Investissement	5 189 250,00	9 852 532,00	17 567,00	124 654,00	985 500,00	16 169 503,00
Fonctionnement	7 801 250,00	4 533 623,00	417 711,00	448 162,00	8 881 293,00	22 082 039,00
Total	12 990 500,00	14 386 155,00	435 278,00	572 816,00	9 866 793,00	38 251 542,00
Évolution 2004/2003						
- montant	- 67 080,00	1 212 800,00	- 450,00	- 12 094,00	- 2 436 707,00	- 1 303 531,00
- %	- 0,5	9,2	- 0,1	- 2,1	- 19,8	- 3,3

	Recettes					
	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets	Total
Investissement	3 195 000,00	5 890 655,00	1 698,00	0,00	416 800,00	9 504 153,00
Fonctionnement	9 795 500,00	8 495 500,00	433 580,00	572 816,00	9 449 993,00	28 747 389,00
Total	12 990 500,00	14 386 155,00	435 278,00	572 816,00	9 866 793,00	38 251 542,00
Évolution 2004/2003						
- montant	- 67 080,00	1 212 800,00	- 450,00	- 12 094,00	- 2 436 707,00	- 1 303 531,00
- %	- 0,5	9,2	- 0,1	- 2,1	- 19,8	- 3,3

Évolution du budget général en 2004 (Opérations réelles)

	Dépenses		Évolution 2004/2003	
	2003	2004	Montant	%
Budget Principal (investissement + fonctionnement)				
- propositions nouvelles (*)	182 208 208,00	186 692 336,00	4 484 128,00	2,46
- résultat d'exécution de la section d'investissement (n - 1)	16 426 199,00	13 210 447,00	- 3 215 752,00	- 19,58
- reports de crédits (n - 1)	<u>14 999 639,00</u>	<u>18 260 727,00</u>	<u>3 261 088,00</u>	<u>21,74</u>
Total	213 634 046,00	218 163 510,00	4 529 464,00	2,12
Budgets annexes (investissement + fonctionnement)				
- propositions nouvelles (*)	39 555 073,00	38 251 542,00	- 1 303 531,00	- 3,30
Total propositions nouvelles (*)	221 763 281,00	224 943 878,00	3 180 597,00	1,43
Total propositions globales (nouvelles + reprises)	253 189 119,00	256 415 052,00	3 225 933,00	1,27

	Recettes		Évolution 2004/2003	
	2003	2004	Montant	%
Budget Principal (investissement + fonctionnement)				
- propositions nouvelles (*)	174 269 393,00	178 285 311,00	4 015 918,00	2,30
- autofinancement des investissements réalisés en (n - 1)	16 426 199,00	13 210 447,00	- 3 215 752,00	- 19,58
- autofinancement des reports de dépenses (n - 1)	2 327 416,00	5 399 643,00	3 072 227,00	132,00
- reports de crédits (n - 1)	12 672 223,00	12 861 084,00	188 861,00	1,49
- résultat antérieur reporté	<u>7 938 815,00</u>	<u>8 407 025,00</u>	<u>468 210,00</u>	<u>5,90</u>
Total	213 634 046,00	218 163 510,00	4 529 464,00	2,12
Budgets annexes (investissement + fonctionnement)				
- propositions nouvelles (*)	39 555 073,00	38 251 542,00	- 1 303 531,00	- 3,30
Total propositions nouvelles (*)	213 824 466,00	216 536 853,00	2 712 387,00	1,27
Total propositions globales (nouvelles + reprises)	253 189 119,00	256 415 052,00	3 225 933,00	1,27

6. Nouveau code des marchés publics - Procédures internes de publicité et de mise en concurrence

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le dispositif proposé concernant les procédures internes mises en place par la Ville telles que décrites ci-dessus. Il a validé la composition de la commission des achats, identique à celle de la Commission d'Appel d'Offres et a autorisé M. le Maire à prendre toutes les mesures d'application des présentes dispositions.

Seuils € HT	Niveau de publicité	Niveau minimum de procédure	Niveau de décision pour le choix du prestataire
< 5 000	Libre décision du service pour une mise en concurrence qui constituera en elle-même un élément de publicité suffisant		Service
5 000 - 30 000 (29 999)	Site WEB, version courte de l'avis + <i>en cas de nécessité et sur décision motivée du service :</i> Publication spécialisée, version courte (Moniteur à titre gratuit dans la mesure du possible) Ou (et) à titre exceptionnel, l'Est Républicain, version courte	<u>Procédure adaptée</u> : Lettre de consultation (selon modèle proposé)	Ouverture des plis et choix par élu de la délégation avec le service
30 000 - 90 000 (89 999)	Site WEB, version courte + Publication spécialisée, version courte (Moniteur à titre gratuit dans la mesure du possible) <i>Ou (et) en cas de nécessité et sur décision motivée du service, l'Est Républicain, version courte</i> N.B. : publicité BOAMP en principe non permise	<u>Procédure adaptée</u> : Lettre de consultation (selon modèle proposé) accompagnée d'un cadre de devis	Ouverture des plis et choix par Commission des Achats
90 000 - 230 000 (229 999)	Site WEB, version longue + L'Est Républicain version longue <i>Ou (et) en cas de nécessité et sur décision motivée du service, BOAMP</i> Version longue NB : Publicité complémentaire au Moniteur possible (version longue)	<u>Procédure adaptée</u> : Dossier de consultation (Règlement de la Consultation, Acte d'Engagement, CCAP, CCTP ou CCP, BPU, DE ou DPGF)	Ouverture des plis et choix par Commission des Achats
≥ 230 000 rappel des dispositions du Code des Marchés Publics 2004	Site WEB, version longue + Fournitures, services : BOAMP + JOUE versions longues Travaux < 5 900 000 : BOAMP ou journal d'annonces légales Versions longues NB : publicité complémentaire au JOUE possible (gratuite) Travaux ≥ 5 900 000 : BOAMP + JOUE versions longues NB : dans tous les cas, publicités complémentaires au Moniteur et à L'Est Rép. possibles (version longue)	<u>Appel d'offres</u> : (avec exceptions pour les travaux < 5 900 000) Dossier de consultation (voir plus haut)	Ouverture des plis et choix par Commission d'Appel d'Offres

7. Ressources budgétaires - Tarifs du Marché Beaux-Arts - Modification

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de différer au 1^{er} septembre 2004 l'augmentation tarifaire votée en décembre 2003 pour une application au 1^{er} janvier 2004, et a autorisé M. le Maire à procéder à son application.

Subventions : attribution, encaissement et réaffectation

8. Subventions aux organisations syndicales au titre de l'année 2004

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Syndicats	Part fixe	Part proportionnelle	Total
CFDT	615 €	13 752 €	14 367 €
CFTC	615 €	3 082 €	3 697 €
CGT	615 €	11 012 €	11 627 €
SUD	615 €	2 078 €	2 693 €
FO	615 €	9 988 €	10 603 €
UNSA	615 €	4 798 €	5 413 €
FSU	615 €	2 700 €	3 315 €
CGC	615 €	2 307 €	2 922 €
CNCRSF	615 €		615 €
Total	5 535 €	49 717 €	55 252 €

9. Subvention à l'Association Jean EUDES

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'allouer à l'association Jean Eudes une subvention de 3 876 €.

10. Subventions culturelles

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à Radio Campus une subvention de 4 500 € et à l'Association Le Cylindre une subvention de 4 500 €.

11. Vie étudiante - Attribution d'une subvention à l'Association CHUM et SUM

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 800 € à l'Association CHUM et SUM.

12. Mise en valeur du patrimoine ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

IMMEUBLE	PROPRIETAIRE / SYNDIC	FACTURES	TAUX	SUBVENTION
ANNEE DE RATTRAPAGE (2003)				
<i>SEPTIEME SECTEUR</i>				
17, rue d'Arènes	GESTRIM 25, rue Proudhon 25000 Besançon	6 295 €	20 %	1 259 €
13, rue de l'École	TRILOGIE 31, rue Claude Pouillet 25000 Besançon	6 285 €	20 %	1 257 €
22, place Marulaz	Mlle ROY Isabelle 22, place Marulaz 25000 Besançon	3 124 €	20 %	624 €
TOTAL	<i>3 dossiers</i>	15 704 €	-	3 140 €
EN COURS				
<i>HUITIEME SECTEUR</i>				
6, rue de Lorraine	Mme VIENNOT Marie-Thérèse 9, rue des Boucheries 25000 Besançon	12 676 €	20 %	2 535 €
13ter, rue du Palais de Justice	Agence MOUREY 7, rue des Granges 25000 Besançon	4 771 €	20 %	954 €
TOTAL	<i>2 dossiers</i>	17 447 €	-	3 489 €
TOTAL GENERAL	<i>5 dossiers</i>	33 151 €	-	6 629 €

13. Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'Association du Secours Populaire Français.

14. Dispositif «A Tire d'Aile» - Bilan des actions du deuxième semestre 2003 - Prévisions pour l'année 2004 - Signatures de conventions de partenariat - Encaissement et réaffectation de recettes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de reconduire l'objectif de 500 projets/jeunes pour 2004 et a autorisé dans ce cadre M. le Maire à signer, pour l'année 2004, les conventions à intervenir avec les partenaires s'intégrant dans le dispositif, étant précisé que les signatures de ces conventions feront l'objet d'un rendu compte semestriel au Conseil Municipal en juillet 2004 et en janvier 2005.

Il a autorisé M. le Maire pour l'année 2004 à faire établir les titres de recettes lorsque les conventions prévoient le remboursement par la structure d'accueil des frais engagés par la Ville et à imputer les recettes correspondantes, à l'émission du titre, et de les réaffecter en dépenses.

Ressources Humaines

15. Contrats Emploi Solidarité - Emplois Jeunes - Mesures d'accompagnement - Convention avec la Mission Locale de Besançon - Participation de la Ville au fonds mutualisé de formation des CES et des Emplois Jeunes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de maintenir la participation de la Ville au fonds mutualisé de formation CES et emplois jeunes, a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Besançon et la Mission Locale, fixant les modalités de participation de la Ville à ce fonds pour 2004, et a décidé de verser à ce titre à la Mission Locale, dès signature de la convention, la somme de 10 280 €.

16. Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat - Recrutement d'un ingénieur

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à pourvoir un emploi d'ingénieur à temps complet à la Direction de l'Urbanisme et l'Habitat -Service Programmation et Projets- et à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Culture

17. Opéra-Théâtre - Délégation de gestion - Avenant n° 1 à la convention 2003/2007

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'étendre la disposition de l'article 7.3 de la convention actuelle, qui stipule la mise à disposition du délégataire du personnel technique pour les spectacles présentés à Besançon à raison de 70 % au moins de leur temps de travail annuel, pour les quelques spectacles diffusés à l'extérieur du territoire communal, la Ville prenant en charge le coût du personnel mis à disposition, le délégataire quant à lui prenant en charge les frais de transport et d'hébergement dudit personnel selon les conventions en vigueur. Il a autorisé également M. le Maire à signer l'avenant à intervenir.

18. Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Adoption du programme 2004 d'expositions temporaires - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le programme d'expositions ainsi que le plan de financement de chacune d'elles indiqué ci-dessous, a autorisé M. le Maire à solliciter les participations de l'État, de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs selon les plans prévisionnels indiqués et à signer les conventions à intervenir avec ces différents partenaires et l'a autorisé à les inscrire en recettes à réception des notifications attributives et à les réaffecter en dépenses.

Lartigue ou le plaisir de la photographie	
20 mai - 15 septembre 2004	
Budget prévisionnel dépenses	
Transports, assurance	
Transport, encadrement, fabrication de caisses	5 000
Frais de mission (convoiements)	500
Assurances	1 000
Sous-total	6 500
Muséographie	
Aménagements, peinture	2 000
Aménagement d'un atelier photo	5 000
Sous-total	7 000
Catalogue	
Lancement d'une collection propre au musée consacrée à la photographie	15 000
Droits	2 000
Petit journal/dépliant	3 500
Sous-total	20 500
Communication	
Conception	3 000
Affiches, affichettes, cartons	10 000
Presse	7 000
Sous-total	20 000
TOTAL GENERAL	54 000

Budget prévisionnel recettes	
Ville de Besançon	27 000
Ministère de la Culture (DRAC)	15 000
Région de FC	6 000
Département du Doubs	6 000
Total	54 000

Valère Novarina : le Drame de la Vie		
Automne 2004 - 6 octobre - 6 décembre		
Budget prévisionnel dépenses		
Conception		
	Honoraires	8 000
	Sous-total	8 000
Transport, assurances		
	Encadrement	1 000
	Missions	500
	Assurances	1 000
	Sous-total	2 500
Muséographie		
	Mise en espace	5 500
	Sous-total	5 500
Catalogue		
	Publication	10 000
	Sous-total	10 000
Communication		
	Affiches, cartons	5 000
	presse	4 000
	Sous-total	9 000
TOTAL GENERAL		35 000

Budget prévisionnel recettes	
Ville de Besançon	17 000
Ministère de la Culture (DRAC)	10 000
Région de FC	4 000
Département du Doubs	4 000
Total	35 000

Peintures à histoires		
<i>Mythes et récits racontés par les peintres</i>		
Hiver 2004 - décembre 2004 - février 2005		
Budget prévisionnel dépenses		
Conception		
	Honoraires	5 000
	Sous-total	5 000
Transport, assurances		
	Transport,	1 000
	Frais de mission (convoiements)	500
	Assurances	1 000
	Sous-total	2 500
Muséographie		
	Mise en espace	15 500
	Sous-total	15 500
Catalogue		
	Publication	5 000
	Sous-total	5 000
Communication		
	Conception	3 000
	Affiches, affichettes, cartons	7 000
	Sous-total	10 000
TOTAL GENERAL		38 000

Budget prévisionnel recettes	
Ville de Besançon	19 000
Ministère de la Culture (DRAC)	9 000
Région de FC	5 000
Département du Doubs	5 000
Total	38 000

Urbanisme

19. Opération Pasteur - Réalisation d'un immeuble de logements sociaux locatifs par l'Office Public d'HLM de Besançon - Aide financière de la Ville

A l'unanimité, M. LOYAT, M. BAUD, Mme POISSENOT, Mme MOZER, Mme CASENOVE, M. le Maire, M. FUSTER n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal a accordé une subvention de 100 000 € à l'Office Public Municipal d'HLM de Besançon et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Office.

20. Renouveau urbain de la Cité des Acacias - Demande d'autorisation de changement d'usage de 7 logements situés 6 B, rue Pesty

A l'unanimité, M. LOYAT, M. BAUD, Mme POISSENOT, Mme MOZER, Mme CASENOVE, M. le Maire, M. FUSTER n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal a donné un avis favorable sur le changement d'usage des 7 logements sociaux situés 6 B rue Pesty à Besançon.

21. Opération Ile de France - Changement d'usage de 10 logements propriété de la SAFC, 2 rue du Luxembourg et 16 avenue de l'Ile de France - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité, Mme POISSENOT n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal a donné un avis favorable sur le changement d'usage des 10 logements sociaux situés au 2 rue du Luxembourg et 16 avenue Ile de France à Besançon.

22. Réhabilitation des friches industrielles du secteur de Casamène - Déconstructions - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à solliciter la participation financière de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de la CAGB selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous, à les inscrire par décision modificative au budget de l'exercice courant, dès réception des notifications attributives, en recettes, et à signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires.

Participation État	} ATSR	20 083,40 €
Participation Région		20 083,40 €
Participation Conseil Général-CITE		18 847,00 €
Participation CAGB		12 541,70 €
Participation Ville (+ avance TVA)		53 861,50 €
		<hr/>
Montant total HT		125 417,00 €
Soit montant total TTC		149 998,73 €
Arrondi à		150 000,00 €

23. Bilan des déclarations d'intention d'aliéner du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

24. Chemin des Écoles des Tilleroyes - Acquisition à l'État d'un délaissé de la voie de contournement des Montboucons - Cession à M. ROUSSEY Gérard

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'acquisition à l'Etat du délaissé de la voie de contournement d'une surface de 1 423 m² pour une somme de 21 700,75 €, sur la cession à M. ROUSSEY ou à toute personne morale s'y substituant de deux terrains d'une contenance de 2 312 m² au prix de 200 000 €, a autorisé M. le Maire à signer les actes à intervenir, à inscrire au budget de l'exercice courant par décision modificative les autorisations de dépenses et de recettes suivantes :

	Imputation budgétaire		Dépenses	Recettes	Inventaire
Opération réelle	Produit de la vente	77.824.775.501.30100		200 000 €	
Opérations d'ordre	Intégration Etude	21.01.2111.501.20200	52 502,37 €		BAT-P53102
		20.01.2031.501.30300		52 502,37 €	
	Intégration Travaux	21.01.2111.501.20200	12 776,45 €		
		23.01.2312.501.30300		12 776,45 €	
	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	67.01.675.501.20200	136 260,39 €		
	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	21.01.2111.501.20200		136 260,39 €	
	Différence (+) sur réalisation	67.01.676.501.20200	63 739,61 €		
	Différence (+) sur réalisation	19.01.192.501.20200		63 739,61 €	

25. ZAC Les Hauts de Chazal - Cession à la SEDD de divers terrains

A l'unanimité, M. LOYAT, M. le Maire, M. FUSTER n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la cession à la SEDD, a autorisé M. le Maire à signer les actes à intervenir, à inscrire au budget de l'exercice courant par décision modificative les autorisations de dépenses et de recettes suivantes :

	Imputation budgétaire		Dépenses	Recettes	Inventaire
Opération réelle	Produit de la vente	77.824.775.501.30100		90 955,37 €	
Opérations d'ordre	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	67.01.675.501.20200	90 955,37 €		BAT-P65313
	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	21.01.2111.501.20200		90 955,37 €	

26. Échanges de terrains avec la SAFC, 21 chemin du Fort de Bregille

A l'unanimité, Mme POISSENOT n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal a autorisé l'échange selon les conditions définies et a autorisé M. le Maire à signer le (ou les) acte(s) à intervenir.

27. Permis de construire - Remise gracieuse de pénalités pour retard de paiement des taxes d'urbanisme - SCI Les Caryatides

A l'unanimité, le Conseil Municipal a rejeté la demande de remises gracieuses des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité pour la SCI Les Caryatides.

28. ORU Clairs-Soleils - Aménagement de la place centrale - Validation du choix du candidat

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur les propositions faites par le jury :

- quant au choix des équipes de maîtrise d'oeuvre admises à concourir, à savoir :
 - AMIOT-LOMBARD
 - LHOMME ET NECTOUX
 - NOVAE
 - SENECHAL-CHEVAILLER-AUCLAIR
 - QUIROT-VICHARD.
- quant à l'approbation des modalités du concours proposées.

Patrimoine - Travaux

29. Pôle d'animation - Maison de quartier et médiathèque - ORU Planoise - Concours de maîtrise d'oeuvre - Choix du maître d'oeuvre

Cette question a été retirée de l'ordre du jour et sera examinée à une séance ultérieure.

30. Réhabilitation du square Castan - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau plan de financement pour l'aménagement du square Castan, a autorisé M. le Maire à solliciter ou confirmer les participations financières de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et du SYDED, selon le plan de financement prévisionnel indiqué ci-dessous, à les inscrire à réception des notifications attributives en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant et à signer les conventions à intervenir avec ces différents partenaires. Le Conseil Municipal a également autorisé M. le Maire à signer le(s) marché(s) à intervenir après mise(s) en concurrence, ainsi que le(s) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget, étant précisé que pour les avenants ou décision de poursuivre entraînant une augmentation du marché supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la commission d'appel d'offres.

Participations Etat/DRAC/Région/ATSR	155 500,00 €
Participation Département	35 000,00 €
Participation SYDED	10 000,00 €
Participation Ville	50 336,14 €
TVA à la charge de la Ville	<u>49 163,86 €</u>
Montant total TTC	300 000,00 €

31. Restaurant-bar de la Citadelle - Saison 2004 - Convention administrative de locaux au profit de la SEM Citadelle

A l'unanimité, Mme FELLMANN, M. MARIOT, M. DAHOUI, M. LIME, Mme SCHIRRER, Mme CHAUVET, M. DUMONT, M. CHIRIER, M. BONNET, M. LAMBERT, M. FUSTER n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal a décidé de mettre les locaux du restaurant-bar de la Citadelle à

disposition de la SEM de la Citadelle pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2004. Il a autorisé M. le Maire à signer cette nouvelle convention sur les bases indiquées.

Coopération Décentralisée

32. Coopération Décentralisée - Projet de coopération 2004 Besançon-Bistrita «Territoires d'Europe»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec la ville de Bistrita la convention de collaboration pour la mise en oeuvre du projet «Territoires d'Europe», à signer, le cas échéant, toutes les conventions nécessaires avec les partenaires qui seront associés à cette action, à accepter la participation financière de 49 600 € attendue de l'État, à ouvrir par décision modificative en recettes, au vu de la notification, la ligne budgétaire correspondante et de réaffecter cette recette en dépenses sur l'exercice courant, par décision modificative, à réception de la notification de l'Etat. Il a autorisé le transfert de 4 600 € sur la ligne du Service Ressources Humaines afin de financer, du 1^{er} mars au 31 mai 2004, le poste de chargé de mission à qui sera confiée la coordination du projet «Territoires d'Europe». En cas d'accord de l'État français sur sa participation au co-financement de cette opération, ce poste serait automatiquement reconduit jusqu'au 31 décembre 2004, dès notification d'attribution de la subvention. Il a autorisé M. le Maire à procéder au remboursement des frais de missions, de transport et de séjour des élus, du personnel et des partenaires de Besançon et de Bistrita, concernant cette opération.

Marché

33. Étude de trafic et de régulation des feux du Boulevard Nord - Passation d'un marché

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé le lancement de cette étude, a autorisé M. le Maire à signer le marché à intervenir après mise en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des prestations, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets, étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

La séance est levée à 20 heures 45.

Hôtel de Ville, le 19 février 2004
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon
le 20 février 2004
Le Maire,